



DECISION N° 2023 - 570

Marché de prestation de services entre la ville de Perpignan et l'association Ecoute moi signer pour assurer un atelier "Criée poétique signée" à la Bibliothèque Barande à Perpignan.

Direction de la Culture
Médiathèque

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

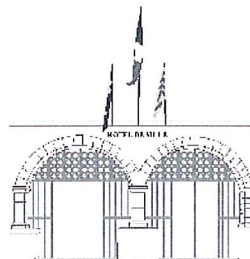
Vu l'article R2122-8 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence pour répondre à un besoin dont le montant est inférieur à 25 000€ HT et s'inscrivant dans le cadre de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle signée entre l'Etat et la Ville ainsi que dans le cadre du label « 100% EAC » ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer un atelier d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de ses activités dans le réseau des bibliothèques de la Ville ;

DECIDE

Article I :

La Ville de Perpignan conclut un marché de prestation de services avec l'association Ecoute moi signer, ci-après désignée « l'intervenant », pour assurer un atelier « Criée poétique signée » le jeudi 11 mai 2023 de 17h30 à 19h et le samedi 13 mai 2023 de 11h à 12h, à la Bibliothèque Barande à Perpignan.



Article 2 :

La Ville de Perpignan s'engage à verser à l'intervenant, sur présentation d'une facture à l'issue de la prestation, la somme de 350,00 € HT (trois-cent-cinquante euros) TVA non applicable.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

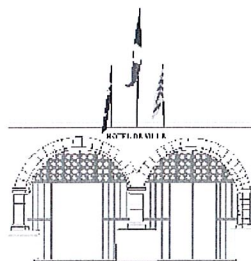
Fait à Perpignan, le - 5 JUIN 2023

ID Télétransmission : 066-216601369-20230605-173522-AU-J-1


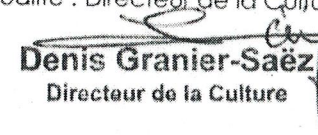
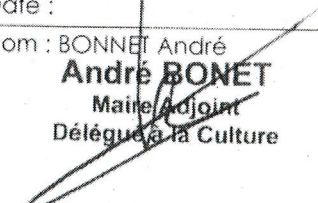
Accusé reçu le : - 5 JUIN 2023

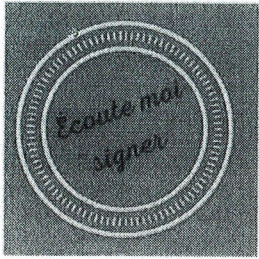
Affiché le : - 5 JUIN 2023

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint



La présente note de traçabilité a pour objectif de justifier une dépense engagée hors marché. Elle doit être complétée, datée, signée et jointe au bon de commande, accompagnée du devis retenu.

Direction opérationnelle ou service concerné		DIRECTION DE LA CULTURE	
Demandeur (personne en charge du dossier)		Omrabella Céline	
Date de lancement de la consultation		15/03/2023	
Critères de choix		Technicité sur le langage des signes Disponibilité	
Date (et heure si besoin) limite de réception des offres par retour de message		21/03/2023	
Code Nomenclature		77.19	
Type de Besoin		<input type="checkbox"/> Récurrent ou <input checked="" type="checkbox"/> Ponctuel <input type="checkbox"/> Fournitures ou <input checked="" type="checkbox"/> Services ou <input type="checkbox"/> Travaux	
OBJET ET CONTEXTE DE LA CONSULTATION			
Organisation d'un atelier de crée poétique en Langue des Signes Française dans le cadre de la programmation annuelle d'éducation artistique et culturelle des bibliothèques de Perpignan jeudi 11 mai et samedi 13 mai 2023 à la bibliothèque Barande.			
<input type="checkbox"/> MISE EN CONCURRENCE > DEVIS			
Société et adresses : postale et électronique		Réponses	Montant € HT
Association Ecoute Moi Signer Bât Le Corum rue Marcel Dassault 66470 Sainte Marie la Mer ecoutemoisigner@gmail.com			350,00 €
<input checked="" type="checkbox"/> NON RECOURS A UNE MISE EN CONCURRENCE à justifier obligatoirement			
Les marchés sans publicité ni mise en concurrence relèvent : Du Code de la Commande Publique, articles R-2122-8 Prestation artistique dans le cadre de la convention pour la généralisation de l'Education Artistique et Culturelle conclue avec l'Etat et label Ville 100 % EAC			
CONCLUSION			
PERPIGNAN, LE - 5 JUIN 2023			
La qualité de la prestation proposée est à la hauteur de celle attendue compte-tenu de la compétence et du professionnalisme des intervenants.			
Pour le Maire, Par subdélégation l'Adjoint			
Avez-vous déjà soumissionné avec ce titulaire dans l'année <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI > merci de préciser :			
Avez-vous déjà consulté pour le même objet dans l'année <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI > merci de préciser :			
LE DEMANDEUR		LE DIRECTEUR	
Date : 11/04/2023		Date :	
Nom : OMBRABELLA Céline Qualité : Responsable Action culturelle - bibliothèques.		Nom : GRANIER-SAËZ Denis Qualité : Directeur de la Culture.	
 Omrabella Céline		 Denis Granier-Saëz Directeur de la Culture	
		MAIRIE ADJOINT DELEGUE A LA CULTURE	
		Date :	
		Nom : BONNET André André BONET Maire Adjoint Délégué à la Culture	
		 François DUSSAUBAT	



ASSOCIATION ECOUTE MOI SIGNER

N° SIRET 893456855 N°RNA W662006718

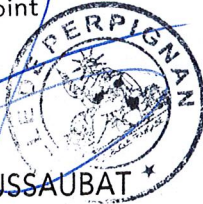
BAT Le Corum Rue Marcel Dassault 66470 Sainte Marie la Mer

mail: ecoutemoisigner@gmail.com

PERPIGNAN, LE - 5 JUN 2023

Pour le Maire,
Par subdélégation
l'Adjoint


François DUSSAUBAT



DEVIS

n° Devis	Date	Code Client
Ate/2023 10	15/03/2023	Ate 10

Service de médiation culturelle
Réseau des bibliothèques de Perpignan
15 Rue E.Zola
66000 PERPIGNAN

N° COMMANDE :

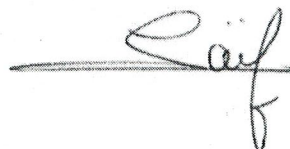
Description	quantité	Total HT
2 Ateliers "Créée poétique signée" intervenant Écoute moi signer Public : 8 personnes dès 15 ans et 8 adultes via Arieda 66 (Favoriser l'inclusion des adultes sourds)	2 Ateliers - le jeudi 11/05/2023 17H30 à 19h - le samedi 13/05/2023 de 11h à 12h lieux : Bibliothèque Barande et passerelle du Têt.	350,00€

l'association n'est pas assujettie à la TVA(décision du 13 juin 2005)

Tva	Base	Total HT	Total TTC
exonéré	350,00€	350,00€	350,00€

Denis Granier-Saëz
Directeur de la Culture





Andre BONET
Maire Adjoint
Délégué à la Culture

